

SEANCE DU 24 MAI 2005

Ouverture de crédits budgétaires

La vente d'une parcelle de terrain de la Z.A.E. (zone artisanale) conduit à l'ouverture de divers crédits budgétaires.

Taxes locales 2005

Vote des taxes suivantes : taxe d'habitation : 7,37% ; taxe sur le foncier bâti : 9,17% ; taxe sur le foncier non bâti : 31,10% ; taxe professionnelle : 11,75%.

Subvention exceptionnelle à Tourisme et Loisirs

Une subvention de 1'098 € permettra l'achat d'une vitrine réfrigérée ainsi que de 2 toiles de marché destinées à favoriser le maintien du marché du dimanche matin.

Construction d'un mur à l'école d'Esserts-Salève

Sur 5 devis reçus, s'échelonnant de 14'772,39 € TTC à 45'914,08 € TTC, l'assemblée retient le moins cher pour la construction d'un mur de soutènement de 38,50 mètres de long et haut de 1,60 mètres.

Goudronnage de la cour de l'école d'Esserts-Salève

Le goudronnage des 720 m² de la cour reviendra à 15'570,72 € TTC

Changement d'une porte du garage communal

Le changement de la porte basculante du hangar coûtera 3'337,07 € TTC.

Portail pour l'école d'Esserts-Salève

Les frais de fabrication et la pose d'un portail à 2 battants représenteront 2'870,40 € TTC.

Acquisition de mobilier scolaire

Le coût du mobilier pour une classe maternelle à Esserts-Salève et une classe primaire à la Marjolaine ascendra à 14'756,70 € TTC.

Remplacement de lanternes d'éclairage public

Le remplacement de 20 lanternes sur des poteaux existants reviendra à 8'285,41 € TTC.

Déplacement d'une tombe

L'agrandissement du cimetière de Monnetier nécessitera le déplacement d'une tombe, avec l'accord de la famille concernée. Cette opération coûtera 3'0029,46 € TTC.

Indemnité de logement des instituteurs

Le montant mensuel de l'indemnité représentative de logement demeurera inchangé pour 2004, soit : 161,67 € (instituteurs non chargés de famille) ; 202,08 € (instituteurs chargés de famille) et 234,41 € (instituteurs chargés de famille et directeurs avant 1983).

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012.

La Commune apporte son soutien à cette candidature et émet le vœu qu'elle sera retenue. ■